

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 30 septembre 2025

**Délibération
n° 171-2025
Point 4.9.4**

Point 4.9.4 de l'ordre du jour

Tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue - complément - Service Formation continue

EXPOSE DES MOTIFS:

Le 6 mai 2025, la CFVU a approuvé (point 12), le tarif 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue.

Il est proposé d'ajouter à la liste de ces formation le diplôme suivant :

Licence 3 Chimie – parcours Métiers de la chimie (en alternance)

pour lequel, jusqu'à présent, aucun tarif spécifique n'avait été défini, mais que de récentes demandes d'inscription rendent nécessaire.

Le tarif proposé pour cette formation en alternance est identique à celui pratiqué pour les personnes inscrites en apprentissage. (NPEC apprentissage = 9000 €).

Le 23 septembre 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 38 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2025-2026 et renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue - complément - Service Formation continue.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

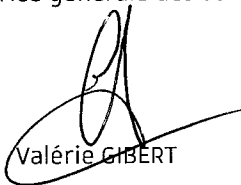
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 1^{er} octobre 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT